

Manuscrit 7 (MNN 2002.40)
Lettre de Nicéphore Niépce à Monsieur Martin
20 juillet 1814

. S^t Loup, le 20 juillet 1814

. Monsieur¹,

. Vous nous avez promis que le 15 de ce mois, vous voudriez bien vous occuper de/ l'affaire du S^t Darier de Buxy². nous espérons que vous l'aurez mise en train,/ et que vous emploierez tous les moyens possibles pour contraindre ce malheureux débiteur/ à payer d'abord, si non la totalité, du moins partie du montant de son obligation. les/ bontés que nous avons eu pour lui, et dont il a abusé ; la circonstance embarrassante où nous/ nous trouvons aujourd'hui, à raison du placement d'Isidore³, et du défaut de paiement de la/ part des fermiers : tout nous met dans le cas d'insister pour que le dit Darier s'exécute/ promptement. nous ne saurions donc trop recommander cette interminable affaire à votre/ zèle et à votre sollicitude : vous nous obligerez infiniment./

. J'ai l'honneur d'être avec considération et attachement,/ Monsieur, /

Votre très humble Serviteur, /
://: J.N. Niépce /

://: À Monsieur, /
Monsieur Martin, Commissaire /
de Police, à Châlon Sur Saône /
. Châlon Sur Saône .

¹ Monsieur Martin, commissaire de police à Chalon-sur-Saône.

² Chapelier à Buxy (village situé à une vingtaine de kilomètres au sud de Chalon-sur-Saône), Joseph Darier avait emprunté 4000 francs à Nicéphore plusieurs années auparavant (cf. Lettre du 8 décembre 1809, ASR). Au cours de l'été 1814, fatigué d'attendre le remboursement de son prêt, ce dernier décida donc d'en référer au commissaire de police de Chalon-sur-Saône afin que l'affaire soit réglée « promptement ». Pourtant, malgré de nombreux rappels et une saisie (cf. Lettres du 5 mai 1816, du 16 juillet 1816, du 26 décembre 1816 et du 3 janvier 1817, MNN), Nicéphore écrira encore à son frère, en mars 1817 : « *je n'ai rien pu toucher de Darier* » et l'affaire ne sera toujours pas réglée au mois d'octobre de la même année (cf. Lettres du 21 mars et du 7 octobre 1817, MNN). Ainsi, cette affaire est symptomatique de la difficulté des frères Niépce à mener à bien les diverses opérations financières dans lesquelles ils s'engagent, de leur capacité à laisser s'embourber une situation en apparence simple mais également de leurs piètres qualités de gestionnaires.

³ Le 16 juin 1814, Isidore avait intégré l'armée de la Maison du Roi.